

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

SÉCURITÉ CIVILE ET VOLONTARIAT DES SAPEURS-POMPIERS - (N° 3162)

## AMENDEMENT

N ° CL294

présenté par

M. Saulignac, Mme Karamanli et Mme Untermaier

-----

### ARTICLE 22

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.